

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (PARTIE III) (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.41
18 novembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (PARTIE III) (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/3, A/46/15 (Supplément No 15), vol. I et II, A/46/496 et Add.1, A/46/564, A/46/565, A/46/567)
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/46/566)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite) [A/46/3, A/46/37 (Supplément No 37)]

Débat général

1. M. HUSSEIN (Malaisie) dit que l'Aperçu général du Rapport sur le commerce et le développement, 1991, par le Secrétaire général de la CNUCED et d'autres documents laissent prévoir un nouveau ralentissement de la croissance économique mondiale. Ce fléchissement est d'autant plus grave pour les pays en développement que le taux d'inflation reste élevé, que les cours des produits de base baissent et que le problème de la dette n'a pas été réglé. La guerre du Golfe est également lourde de conséquences. Les efforts des pays en développement pour restructurer leur économie sont donc sapés à la base par cet environnement international défavorable. En même temps, le Groupe des Sept s'oriente vers un "commerce dirigé" visant à renforcer leur position déjà privilégiée.

2. Dans le domaine des produits de base, les pays en développement ne bénéficient pas non plus de l'appui dont ils ont besoin pour diversifier leur économie en améliorant le traitement, la commercialisation et le transport de leurs produits de base. En outre, le seul accord relatif aux produits qui soit en vigueur à l'heure actuelle est l'Accord international sur le caoutchouc naturel.

3. La libéralisation des échanges et l'accroissement des investissements étrangers directs sont nécessaires pour créer un climat économique international favorable à la relance de l'économie des pays en développement et à la reprise de la croissance en général. Or les réformes entreprises par les pays en développement n'ont pas été suivies d'un accroissement des transferts de ressources au titre de l'APD ou de prêts consentis par des banques commerciales. Il suffira de citer deux chiffres : en 1990, si le montant des courants d'APD s'est élevé à 47 milliards de dollars des Etats-Unis, le montant total des paiements au titre du service de la dette des pays en développement s'est situé, lui, aux environs de 173 milliards de dollars.

(M. Hussein, Malaisie)

4. Pourtant, les pays en développement ne pourront pas procéder aux ajustements structurels indispensables sans une amélioration du transfert net de ressources, pas plus qu'ils ne pourront diversifier leurs économies si les pays développés n'offrent pas de débouchés à leurs produits manufacturés.
5. L'issue des négociations d'Uruguay semble compromise car les négociations sur les produits agricoles sont actuellement dans l'impasse. En 1990, les pays de l'OCDE auraient subventionné les exportations de produits agricoles à hauteur de près de 300 milliards de dollars. Nul ne peut sortir gagnant d'un tel jeu!
6. Il est donc d'une importance cruciale que les négociations d'Uruguay aboutissent au plus tard au début de 1992. Les résultats devront tenir également compte des intérêts des pays en développement et des pays industrialisés, car une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires peut accroître substantiellement le volume des échanges. Or le succès de ces négociations dépend de la volonté politique des gouvernements des pays industrialisés. Ceux-ci doivent reconnaître les concessions faites par les pays en développement. C'est la première fois que ces derniers participent activement à des négociations du GATT et tout échec à ce stade serait catastrophique. Il faut absolument mettre fin au protectionnisme, et nombre de pays en développement ont eu le courage de libéraliser leurs propres économies et systèmes commerciaux.
7. Les résolutions de la onzième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (A/46/37), notamment sur les moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles, méritent de retenir l'attention de l'Assemblée générale. Il faut faciliter le transfert de technologie aux pays en développement pour qu'ils puissent renforcer leurs propres capacités scientifiques et techniques, ce qui leur permettrait de s'engager dans la recherche-développement et de choisir les technologies les mieux adaptées à leurs besoins et ressources. En particulier les techniques écologiquement rationnelles devraient être librement accessibles à tous les pays.
8. Néanmoins la protection de l'environnement coûte cher, et les pays en développement devront disposer, sur une base régulière, prévisible et assurée, de fonds supplémentaires pour s'attaquer aux problèmes écologiques au niveau tant national que mondial.
9. La Malaisie souscrit pleinement à la nécessité d'appliquer entièrement le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement adopté en 1979, et juge utile la création d'un système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement prévu par le Programme d'action de Vienne, et proposé dans la Déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 lors de leur quinzième réunion annuelle tenue en septembre 1991 à New York.

/...

10. M. LEE (Organisation mondiale de la santé) déclare que, dans sa résolution WHO44.24 de mai 1991, la trente-quatrième Assemblée mondiale de la santé a invité le Directeur général de l'OMS à intensifier les efforts déployés pour aider les pays qui en ont le plus besoin à renforcer leur système de santé. Cette résolution est l'expression de la préoccupation de plus en plus vive que cause la détérioration de la santé publique dans de nombreux pays en développement.

11. Cette détérioration s'explique, d'une part, incontestablement par un manque total de ressources financières, d'autre part, par de multiples faiblesses de l'organisation et de la gestion des services de santé, au niveau de l'information et de la coordination. Ce sont précisément ces difficultés qui ont inspiré la nouvelle initiative de coopération renforcée lancée par l'OMS pour intensifier son appui aux pays qui en ont le plus besoin, sans se limiter aux pays les moins avancés. Cette initiative repose sur une approche par pays et sur une étroite collaboration, au sein même de l'OMS et avec d'autres organisations internationales de développement et les organismes d'aide au développement des pays industrialisés : les pays doivent réévaluer les priorités et les ressources disponibles en matière de santé. Il s'agit d'aider les pays selon leurs besoins, ce qui implique souplesse et pragmatisme et la poursuite d'objectifs tant à court terme qu'à long terme. Un examen approfondi des facteurs économiques qui déterminent les possibilités de développer le secteur de la santé et l'élaboration, par chaque pays, d'un cadre directeur approprié devraient permettre de s'attaquer à des problèmes négligés jusqu'à présent dans la coopération internationale. Le résultat devrait être des plans de développement de la santé publique mieux intégrés, mieux coordonnés et mieux en rapport avec les ressources humaines et financières disponibles. Une vingtaine de pays participent à cette initiative et 10 nouvelles demandes ont été reçues. L'OMS, pour sa part, s'engage à optimiser les ressources techniques et financières dont elle dispose et à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins prioritaires de ces pays.

12. M. MEGUME (Ouganda) dit que le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (A/46/496 et Add.1) contient, à propos des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral, une analyse et des recommandations très utiles. Les coûts plus élevés des importations et des exportations privent ces pays de toute compétitivité sur le marché international. En fait, pour beaucoup de pays sans littoral, le coût des transports représente en moyenne plus de 25 % des recettes d'exportation, alors qu'il est de 5 % pour l'ensemble des pays en développement. Il en résulte des prix très élevés à la consommation et un rendement très faible des investissements pour les producteurs. Etant donné les répercussions sur la balance des paiements et les termes de l'échange, il est extrêmement difficile aux pays sans littoral (dont un grand nombre sont aussi des PMA) de réunir les ressources nécessaires à leur développement socio-économique. Des apports substantiels de ressources et d'autres mesures d'ordre international sont donc nécessaires d'urgence pour les aider à régler leurs problèmes de transport et de transit aux niveaux national et sous-régional.

(M. Megume, Ouganda)

13. Les pays d'Afrique de l'Est (Kenya, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Burundi et Ouganda) ont créé des régimes ou couloirs sous-régionaux de transit pour le transport par rail et par route. Des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour le couloir (Mombasa) et le couloir central (Dar es-Salaam), et la création d'une compagnie aérienne sous-régionale progresse de façon satisfaisante. Il est important de souligner, toutefois, que d'importantes mises de fonds seront nécessaires pour la construction et l'entretien de nouvelle infrastructure routière et ferroviaire.

14. Soucieux de fonder sa stratégie du développement sur une intégration de l'économie aux niveaux régional et sous-régional, le Gouvernement ougandais pense entièrement comme le Secrétaire général de la CNUCED que les pays sans littoral doivent s'employer à augmenter la valeur ajoutée sur place de leurs produits d'exportation. D'ailleurs, le plan à moyen terme est axé sur la production locale de biens peu volumineux et chers et à la substitution de produits locaux aux biens d'importation de faible valeur unitaire et très volumineux. Bien entendu, cette nouvelle stratégie nécessitera une augmentation des investissements dans l'infrastructure et par conséquent un accroissement de l'appui financier extérieur, consenti de préférence à des taux favorables.

15. La CNUCED et le système des Nations Unies pour le développement peuvent jouer un rôle déterminant dans les domaines de la recherche, de l'analyse comparée et de la mobilisation des ressources et il serait bon que le Secrétaire général de la CNUCED renforce les moyens dont il dispose pour discerner et analyser certains aspects critiques des problèmes des pays sans littoral. Il faudra aussi des échanges interrégionaux d'informations et de données d'expérience et ces études seront d'autant plus utiles que des groupements économiques sous-régionaux ainsi que des experts et décideurs venant de pays sans littoral et de transit y participent.

16. Le Secrétaire général devrait être en mesure de donner à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-huitième session, des indications sur le montant des ressources et les autres mesures d'ordre international nécessaires pour résoudre les problèmes particuliers des pays sans littoral et, à la session en cours, l'Assemblée générale devrait donc l'autoriser à engager entre les parties intéressées des discussions susceptibles de déboucher sur des propositions concrètes.

17. M. KERDPHOL (Thaïlande) dit que la Thaïlande est membre de la CNUCED depuis sa création en 1964 et a toujours appuyé ses objectifs. Dans la perspective de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir en 1992, elle espère que de nouvelles mesures seront adoptées pour relancer la croissance économique des pays en développement.

18. Tous les ans, la Thaïlande accorde aux pays les moins avancés une assistance pour la mise en valeur des ressources humaines. En 1990, cette assistance s'est élevée à 750 000 dollars au total.

(M. Kerdphol, Thaïlande)

19. En ce qui concerne les pays sans littoral, la Thaïlande a récemment conclu avec la République démocratique populaire lao un accord prévoyant un traitement préférentiel pour certains de ses produits agricoles et une procédure simplifiée pour le transit des marchandises. Un programme de bourses d'études a également été institué pour les étudiants laotiens. De plus, la Thaïlande facilite aux organisations internationales et aux institutions spécialisées des Nations Unies le transport de marchandises destinées aux projets de développement du Laos.

20. La délégation australienne ayant traité de manière approfondie la question des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay dans sa déclaration faite au nom des pays du Groupe de Cairns, dont la Thaïlande fait partie, il suffira de noter l'importance considérable des négociations en cours, qui portent sur des questions d'ampleur mondiale. C'est pourquoi les pays en développement sont alarmés par les nombreuses impasses auxquelles se sont heurtées ces négociations.

21. Un système commercial multilatéral ouvert est essentiel pour les pays en développement, ainsi que pour les pays d'Europe centrale et orientale. Or si ces négociations ne sont pas couronnées de succès en temps voulu, il en résultera un retour au protectionnisme et aux arrangements commerciaux bilatéraux. Par ailleurs, la Thaïlande estime que pays développés et en développement doivent oeuvrer de concert pour mettre en place un système monétaire mondial mieux équilibré.

22. La Thaïlande, qui a reconnu l'importance de la science et de la technologie pour le développement national dès le début des années 80, a incorporé des dispositions relatives au progrès scientifique et technique dans son plan quinquennal pour la période 1982-1986. Depuis lors, son intérêt pour ces questions n'a fait que croître. Elle s'est efforcée de renforcer ses capacités techniques et scientifiques propres, notamment en créant un centre national de génétique et de biotechnologie, et un centre national d'électronique et d'informatique. La science et la technologie occupent une place importante dans le septième plan de développement national (1992-1996), s'agissant notamment de la mise en valeur des ressources humaines, de l'utilisation des techniques appropriées pour accroître la productivité, et du renforcement de l'infrastructure scientifique et technologique. La Thaïlande espère utiliser aussi la science et la technologie pour maintenir son taux de croissance économique, assurer une répartition équitable du revenu et préserver les ressources naturelles et l'environnement.

23. La Thaïlande se félicite des travaux entrepris dans le cadre des Nations Unies pour élaborer un code international de conduite pour le transfert technologique. Le progrès technique est l'un des facteurs qui creusent le plus l'écart entre le nord où sont concentrés les établissements de recherche-développement et le sud qui ne participe guère à ces activités mais dont l'économie subit le contre-coup de ces innovations.

24. M. MATRI (Pakistan) remercie le Secrétaire général de l'allocation qu'il a prononcée à la 38e séance de la Deuxième Commission, concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. En effet, le succès des efforts déployés par les pays en développement pour mener à bien leur plan de développement dépend d'un accroissement du commerce et d'un financement adéquat. Une relance de la croissance économique des pays en développement sera impossible à moins d'un accroissement des flux de capitaux destinés au financement du développement.

25. Dans son rapport à la huitième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED note que les années 80 ont été le théâtre du plus grave revers que le développement ait connu depuis plus de 30 ans, et que pendant cette décennie le revenu par habitant a baissé dans plus des deux tiers des pays en développement souvent de plus de 20 %. Cette détérioration de la situation financière et commerciale de la plupart des pays en développement était due à un environnement économique extérieur défavorable : transfert net des ressources des pays en développement vers les pays développés, taux d'intérêt très élevés, chute des cours des produits de base et montée du protectionnisme dans les pays de l'OCDE.

26. Le commerce est un élément clef du processus de développement, car les recettes d'exportation permettent de disposer de ressources pour le développement. De plus, l'accès de leurs produits aux marchés extérieurs détermine la capacité des pays en développement d'emprunter des capitaux et d'assurer le service de leur dette. La liberté des échanges est donc une condition indispensable à la relance de l'économie des pays en développement.

27. Mais si les pays développés doivent leur réussite économique à la liberté des échanges, malheureusement, leur propre politique commerciale est restrictive; de plus en plus, ils ont recours au "commerce dirigé" et pratiquent une politique "orientée vers des résultats". Les politiques protectionnistes appliquées aux biens des pays en développement régissent une grosse part des échanges commerciaux internationaux.

28. La chute brutale des cours des produits de base dans les années 80 a porté un rude coup à de nombreux pays en développement dont les recettes d'exportation dépendent presque exclusivement de ces produits, les PMA étant les plus touchées. De plus, les pays développés s'efforcent de restreindre les importations de produits agro-industriels par des restrictions quantitatives, des taxes, des droits compensateurs, des accords de licence et des interdictions, frappant en général les exportations de pays en développement de droits plus élevés que celles des pays développés. En outre, les termes de l'échange des pays en développement jouent un rôle critique dans le développement et la libéralisation des échanges devrait avoir un effet positif dans le domaine économique.

(M. Matri, Pakistan)

29. La communauté internationale a manifesté en septembre 1986 en Uruguay sa volonté d'oeuvrer en vue d'une diversification et d'une restructuration du système commercial international. Les pays en développement, soucieux d'introduire un élément de développement dans le système commercial, souhaitent que les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay soient équilibrées et équitables. Il faut que les pays en développement bénéficient d'un traitement préférentiel et du régime de la nation la plus favorisée dans tous les domaines. Dans les domaines nouveaux, ils devraient disposer d'instruments leur assurant l'accès à la technologie nécessaire à leurs objectifs de développement. Le succès des négociations d'Uruguay dépend de la volonté de certains pays développés d'arriver à un accord, en particulier en ce qui concerne l'agriculture.

30. Finalement, comme le souligne le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport, il est préoccupant de constater que le coût de la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale risque d'être considérablement plus élevé que prévu, et les pays en développement risquent d'en souffrir. Néanmoins, nombreuses sont les voix qui répètent que l'effondrement des barrières idéologiques ouvre de nouvelles possibilités et le Pakistan espère sincèrement que ces nouvelles possibilités profiteront à tous les pays du monde.

31. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie) note que le Forum de Tokyo sur les pays les moins avancés, organisé par le Gouvernement japonais et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), après l'adoption du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, a permis de maintenir l'élan donné par la Conférence de Paris. Il a mis en lumière les graves problèmes des PMA : après les événements intervenus récemment dans le monde - qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de l'évolution de l'Europe orientale, la concurrence pour les capitaux se fait sévère.

32. La Déclaration de Paris et le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sont des documents essentiels pour ce qui est de mobiliser les ressources dont les PMA ont besoin pour se libérer de la pauvreté par un développement autonome.

33. Si certaines mesures ont été prises pour appliquer le Programme d'action, ainsi que le note le Secrétaire général dans son rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/46/566), beaucoup reste à faire. Il importe que le Programme d'action soit appliqué intégralement.

34. Le Conseil d'administration du PNUD a décidé d'allouer 55 % des ressources aux CIP des pays les moins avancés au cours du cinquième cycle de programmation. Cette décision prouve qu'il a pris conscience de la situation tragique des PMA. D'autres organismes des Nations Unies, le FENU par exemple, voudraient également agir en faveur de ces pays, mais se heurtent à des contraintes financières. C'est pourquoi, la Conférence de Paris a invité les

(M. Sanga, Tanzanie)

autorités nationales compétentes à envisager d'encourager plus avant les activités du FENU et d'augmenter ses ressources globales de 20 % par an au cours des années 90. Il faut espérer que les pays entendront cet appel.

35. En ce qui concerne les nouveaux critères proposés par le Comité de la planification du développement pour l'identification des PMA, ils ont été inspirés par la nouvelle logique dans la répartition de l'aide accordée par les donateurs. En fait, l'analyse des problèmes et des besoins réels d'un pays ne l'emporte pas nécessairement sur des considérations concernant la politique de ce pays. Toute réforme de la politique nationale, si souhaitable qu'elle soit, doit rester la prérogative du gouvernement et servir les intérêts de la population plutôt que ceux des donateurs. La délégation tanzanienne espère que l'élan créé par les nouveaux critères permettront d'accroître les ressources dont ont besoin les pays les moins avancés.

36. Pour conclure, la République-Unie de Tanzanie félicite le Gouvernement japonais d'avoir lancé l'idée d'une conférence au sommet, qui doit se tenir à Tokyo en 1993, pour traiter des problèmes de l'Afrique. La communauté internationale devrait y trouver une nouvelle occasion d'examiner la situation dramatique des pays les moins avancés du continent africain.

37. M. MONGBE (Bénin) forme le vœu que les travaux de la Commission aboutiront à la mise au point d'une résolution équilibrée sur le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

38. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Paris en septembre 1990, la communauté internationale a reconnu l'échec du Programme d'action pour les années 80 en faveur des PMA. L'Assemblée générale avait déjà reconnu, à sa dix-huitième session extraordinaire (avril-mai 1990), que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (1981-1990) avait été une expérience malheureuse, dans la mesure où la plupart des buts fixés n'avaient pas été atteints. On a parlé de "Décennie perdue pour le développement" quant aux PMA, l'écart qui les sépare des autres pays en développement s'est encore creusé et leur situation économique n'a fait qu'empirer : généralisation de la pauvreté absolue, détérioration sur le plan de la nutrition et de la sécurité alimentaire, baisse inquiétante du niveau de l'éducation, réduction des possibilités d'emplois, dégradation sur le plan sanitaire, etc. Malgré le triste bilan du premier Programme d'action, la délégation béninoise demeure optimiste quant aux années 90 et ce à cause des initiatives prises depuis un an, notamment l'organisation en mai 1991, à l'initiative du Gouvernement japonais et du FENU, du Forum de Tokyo. Les participants au Forum ont reconnu que des efforts étaient requis des PMA eux-mêmes, mais aussi que la communauté internationale devait libérer des ressources suffisantes pour relancer les activités productives et rémunératrices. A cet égard, la récente décision du PNUD d'affecter 55 % de ses ressources aux PMA, au cours du cinquième cycle de programmation, a été accueillie avec satisfaction par les PMA.

/...

(M. Mongbe, Bénin)

39. Dans la Déclaration de Paris, les autorités nationales compétentes sont invitées à envisager d'encourager plus avant l'action du FENU et d'augmenter au moyen de contributions volontaires ses ressources globales de 20 % par an pendant les années 90 et il faut espérer que le Japon, qui a participé à l'organisation du Forum de Tokyo, et la communauté internationale en général ne ménageront pas leurs efforts pour répondre aux besoins du FENU.

40. Le Bénin accepte sans difficulté les nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés proposés par le Comité de la planification du développement au Conseil économique et social, en vue de leur adoption par l'Assemblée générale. Il serait indiqué toutefois de permettre aux pays qui sont retirés de la liste des pays les moins avancés de bénéficier pendant une période de cinq ans d'un statut spécial qui faciliterait la transition. En effet, des performances économiques peuvent être freinées ou réduites à néant ou une catastrophe naturelle peut annuler en quelques heures des réalisations de plusieurs années.

41. La délégation béninoise est prête à négocier avec les autres délégations tout projet de texte de résolution sur le point 77 b) de l'ordre du jour qui devrait être adopté par consensus.

42. M. MOTA SARDENBERG (Brésil) dit que l'Organisation des Nations Unies a actuellement une possibilité sans précédent de réorganiser le système international en renforçant l'approche multilatérale dans tous les domaines. C'est dans ce contexte que se situent les discussions en cours sur l'instauration d'un nouvel ordre international. Pour vague qu'elle puisse paraître à ce stade, l'idée même de nouvel ordre international est l'expression de certains principes fondamentaux.

43. Tout d'abord, le progrès économique est le meilleur ferment de la démocratie. Il est donc impératif d'allouer une part plus importante des ressources financières mondiales à la coopération internationale en faveur du développement et de la prospérité économique.

44. Ensuite, si le nouvel ordre international repose sur une meilleure compréhension Est-Ouest, il devrait aussi être fondé sur le dialogue Nord-Sud. Le Brésil s'associera aux efforts déployés pour mettre en place ce nouvel ordre international.

45. La situation économique et sociale internationale exige des mesures correctives urgentes. On ne peut pas continuer à ignorer les besoins de la majorité de l'humanité. Dans le nouvel ordre international, la dignité humaine aura sa place dans le droit au développement, tant de l'individu que de la société.

46. Il faut mettre à profit le dividende de la paix qui offre des possibilités de multilatéralisme, coopération économique et démocratie. Le problème des dépenses militaires des pays en développement est souvent soulevé

(M. Mota Sardenberg, Brésil)

à cet égard. Or, les demandes de réduction de ces dépenses s'adressent uniformément à tous les pays en développement, quel que soit le niveau de leurs dépenses militaires, au regard de leur PNB, de leur superficie ou de leur population.

47. Le monde actuel est marqué par des distorsions et des déséquilibres qui entravent les efforts de développement. L'érosion du système des échanges multilatéraux en est un exemple, la part des pays en développement dans le commerce mondial n'ayant cessé de décliner en raison des mesures protectionnistes et discriminatoires de certains pays. Il est important que les négociations d'Uruguay aboutissent rapidement. Par ailleurs, le montant des investissements étrangers dans les pays en développement a baissé, malgré les efforts de libéralisation de nombre d'entre eux, dont le Brésil.

48. En ce qui concerne la dette extérieure, il est à craindre que, pendant les 10 années à venir, le fardeau de la dette entravera tout effort concerté de croissance économique. Une solution politique s'impose donc si l'on veut réinsérer les pays en développement dans le système financier international et donner aux pays débiteurs les moyens d'assurer le service de la dette.

49. S'agissant de la science et de la technique, 12 ans après la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement, on ne peut guère parler d'expansion des transferts de technologie. Or, les entraves ne sont pas uniquement imputables au secteur privé, mais tiennent aussi aux politiques des gouvernements. Pourtant, s'ils ne disposent pas de capacités scientifiques et techniques, les pays en développement ne pourront pas assurer leur développement. Ils ont besoin en particulier d'avoir accès, grâce à une conception novatrice des droits de propriété intellectuelle, aux nouvelles technologies écologiquement rationnelles mises au point dans le monde industrialisé.

50. Les sociétés transnationales jouent un rôle important à cet égard, vu qu'elles sont à l'avant-garde de la modernisation et qu'elles peuvent consacrer des ressources importantes à la mise au point de technologies et de processus efficaces et "propres". Tout comme la promotion de l'esprit d'entreprise, ceci implique des efforts substantiels de renforcement des capacités nationales par la formation et la création d'établissements scientifiques. Les pays en développement pourront alors à la fois créer leurs propres technologies et adapter des technologies étrangères.

51. L'entreprise la plus difficile qui attend l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session est la relance du dialogue Nord-Sud. Les résultats des 30 dernières années ont été assez décevants. Il faut repartir sur de nouvelles bases en oubliant les vieilles querelles. Gouvernements, organisations internationales et sans nul doute aussi les sociétés privées devront coopérer pour assurer un développement économique et social, un facteur essentiel de paix et de sécurité internationales et de soutien des institutions démocratiques.

/...

(M. Mota Sardenberg, Brésil)

52. Le Brésil, qui ne ménagera aucun effort à cette fin, accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général concernant une conférence des Nations Unies sur le financement du développement. En effet, tant que les disparités sociales et économiques persistent entre les pays, il ne saurait y avoir justice et démocratie.

53. M. RAICHEV (Bulgarie) dit que les travaux du Conseil du commerce et du développement ont de nouveau mis en relief l'importance fondamentale d'un régime des échanges internationaux qui tienne compte de l'interdépendance croissante entre le commerce, les questions financières, l'investissement étranger direct et la mondialisation de l'activité économique. Il n'en reste pas moins que la conjoncture économique se caractérise aujourd'hui par une baisse généralisée des indicateurs de base et un déséquilibre dans les échanges mondiaux. En outre, la dette extérieure pèse lourdement sur l'économie de très nombreux pays et la pénurie de liquidités se fait de plus en plus ressentir. Dans ces conditions, la CNUCED est, par excellence, l'organisme qui peut contribuer à l'élaboration de stratégies à long terme et à l'établissement de relations économiques internationales équitables.

54. La délégation bulgare estime avec d'autres qu'à l'heure actuelle ce sont les barrières non tarifaires qui constituent le principal obstacle à la libéralisation du commerce international. Les mesures prises par les pays développés pour accorder aux pays d'Europe centrale et orientale le statut de nation la plus favorisée participent des efforts de libéralisation et l'on ne saurait accepter l'argument avancé par certains que l'accès de ces pays au système généralisé de préférences se fait au détriment des pays en développement. La délégation bulgare est fermement convaincue que l'octroi d'un traitement préférentiel à de nouveaux pays ne peut que contribuer à l'amélioration du régime des échanges internationaux et qu'il est pour le moins prématuré de penser que les exportations des pays d'Europe centrale et orientale déplaceront celles des pays en développement. Tout au contraire, l'intégration rapide des pays d'Europe orientale à l'économie mondiale ouvrira des possibilités de coopération économique mutuellement avantageuse entre ces pays et les pays en développement.

55. L'on assiste aujourd'hui à la régionalisation des échanges : l'instauration du marché unique européen est proche et des projets du même type voient le jour dans d'autres régions du monde. Il importe toutefois de respecter l'esprit et la lettre du multilatéralisme et de la non-discrimination. L'aboutissement des Négociations d'Uruguay est donc crucial pour le développement équitable du commerce international. L'on soulignera par ailleurs, pour ce qui est de la coopération interrégionale, l'utilité des mesures prises dans le cadre des Règles sur l'échange d'informations électroniques pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT).

(M. Raichev, Bulgarie)

56. Le Conseil du commerce et du développement a adopté des résolutions et décisions de la plus haute importance, notamment en ce qui concerne le développement durable et les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement. S'agissant du développement durable, la délégation bulgare partage l'opinion selon laquelle cette question est l'un des points intersectoriels les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et que l'utilisation de techniques écologiquement rationnelle constitue un élément essentiel de toute stratégie de développement durable. Pour ce qui est de l'endettement, elle convient que toutes les parties doivent s'attacher à mettre en oeuvre les réformes économiques qui amèneront la croissance et le développement durables.

57. Dans ses efforts de passage à l'économie de marché, la Bulgarie se trouve aux prises avec de graves problèmes, les plus importants étant ceux de l'ajustement structurel et de l'intégration à l'économie mondiale. Les réformes en cours se heurtent à la progression de la dette intérieure et extérieure, à l'augmentation du déficit budgétaire, à la détérioration des termes de l'échange et au démantèlement des flux commerciaux traditionnels. En revanche, les réformes macro-économiques reposent sur un solide consensus social.

58. Une réforme radicale de la politique des prix, entreprise depuis février 1991, vise à éliminer virtuellement toutes restrictions aux prix à la production et à la consommation. Le nouveau régime des changes permettra à terme la convertibilité de la monnaie bulgare. Les licences d'importation et les obstacles aux exportations ont été virtuellement abolis, sauf pour certaines denrées alimentaires et matières premières indispensables. En même temps, les accords avec les anciens pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) sont abrogés progressivement et les échanges se font désormais aux prix internationaux et en monnaies convertibles. Enfin, le nouveau régime fiscal devrait permettre de combler le déficit budgétaire et il a été décidé de réduire considérablement les dépenses publiques. Toutefois, comme ces réformes ne doivent pas se faire au détriment des acquis sociaux, des mesures de stabilisation économique et de lutte contre l'inflation ont été adoptées et un effort est fait pour remédier à la baisse de la productivité et à l'augmentation du chômage.

59. Les difficultés demeurent nombreuses, en raison notamment de la dissolution du CAEM, de l'effritement des marchés d'Europe orientale et d'Union soviétique et de la crise du Golfe. Les effets conjugués de tous ces chocs économiques représentent environ 13 % du PIB pour 1991. Il faut en outre renflouer les réserves en devises et s'acquitter des obligations au titre de la dette. A moyen terme, la Bulgarie espère restaurer la balance du commerce extérieur par la promotion des exportations et la contraction de la demande intérieure. Les efforts de stabilisation et d'ajustement structurel sont très largement tributaires de l'assistance de créanciers du secteur

/...

(M. Raichev, Bulgarie)

privé, d'institutions multilatérales et de pays étrangers. La Bulgarie tient à souligner, à cet égard, l'importance qu'elle attache aux négociations menées en vue de son adhésion au GATT.

60. La science et la technique sont un facteur fondamental du processus du développement. La délégation bulgare accorde une importance particulière au transfert de techniques écologiquement rationnelles, indispensable à la réalisation d'un développement durable. Cette question doit donc faire l'objet d'une attention plus soutenue. Il faut également s'employer à développer les capacités endogènes.

61. Dans les pays en transition, la question du déclin de la recherche scientifique et technique est cruciale. La délégation bulgare note avec satisfaction que, selon le Directeur du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, il faudrait redéfinir le rôle de ce secteur dans les pays anciennement à économie planifiée et tirer le meilleur parti des capacités créatrices dont ils disposent.

62. M. MORET (Cuba) dit que jamais les perspectives des pays en développement n'ont été aussi sombres. Toutes les données recueillies par les organismes internationaux font apparaître que la part de ces pays dans le commerce mondial ne cesse de régresser, tout comme leur pouvoir d'achat et leur capacité d'obtenir les fonds nécessaires au développement.

63. C'est sur cette toile de fond que se déroulera la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans laquelle tant de pays en développement mettent leurs espoirs. Elle devrait en effet être l'occasion pour les pays développés de s'engager à entamer un dialogue qui débouche sur des négociations de fond et d'œuvrer à la redynamisation de la CNUCED en tant qu'instance mondiale responsable de l'analyse des politiques économiques et des problèmes du développement. A cet égard, Cuba souscrit pleinement à la Déclaration ministérielle et aux positions adoptées lors de la réunion de coordination des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue récemment à Caracas. Les consultations qui devraient avoir lieu après les Négociations d'Uruguay en vue de la création d'un organisme international chargé des questions commerciales ne manqueraient pas d'avoir des répercussions sur la CNUCED. Il est donc indispensable de confirmer le mandat de la CNUCED, qui est l'organe chargé de mettre en oeuvre les décisions politiques que l'Assemblée générale a adoptées en matière de commerce et de développement.

64. Lorsque les pays en développement ont décidé de soutenir le lancement des négociations d'Uruguay, c'était dans le but de mettre en place un nouveau régime des échanges internationaux, plus équitable et plus ouvert, de façon à favoriser la croissance de tous les pays qui y participeraient. Or, après quatre ans de négociations, et malgré les mesures de libéralisation adoptées par les pays en développement, l'on constate que la plupart des principaux pays industrialisés, loin de proscrire des politiques restrictives, se livrent

(M. Moret, Cuba)

à des pratiques illicites et unilatérales. En violation flagrante des engagements pris dans la Déclaration de Punta del Este, ils remettent en cause le principe du traitement préférentiel accordé aux pays en développement. En fait, ce que certains veulent, c'est une base juridique qui limiterait la capacité des pays du tiers monde à utiliser des technologies nouvelles, restreindrait leur accès aux marchés et empêcherait ces pays de décider de l'allocation des investissements étrangers en fonction des priorités du développement et consoliderait la position privilégiée des principaux fournisseurs de services.

65. Or, les Négociations d'Uruguay devraient plutôt aboutir à la restauration du multilatéralisme, au respect des engagements pris de démanteler les mesures protectionnistes et à la prise en compte du secteur agricole dans le cadre du GATT par le biais de l'élimination progressive des subventions aux exportations. L'accès aux marchés doit être amélioré, particulièrement pour ce qui est des produits tropicaux. Il est essentiel que les Négociations d'Uruguay donnent lieu à des accords satisfaisants fondés sur les objectifs fixés à Punta del Este.

66. La Charte des Nations Unies stipule expressément que les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans six résolutions, a expressément regretté le recours, à des fins politiques, à des mesures économiques coercitives contre les pays en développement. En outre, les parties au GATT se sont engagées, dans la Déclaration ministérielle de 1982, à s'abstenir de prendre des mesures commerciales restrictives à des fins autres qu'économiques. Il est généralement reconnu que ces sanctions, au-delà des effets qu'elles ont sur le pays visé, nuisent d'une manière générale aux efforts déployés en vue de l'établissement d'un régime des échanges internationaux ouvert et non discriminatoire. Or, certains pays développés n'hésitent pas à exercer des pressions politiques au moyen d'instruments économiques sur des Etats souverains du tiers monde, tirant parti du poids qu'ils ont dans l'économie mondiale. C'est le cas des Etats-Unis, qui imposent depuis longtemps le blocus économique, commercial et financier de Cuba.

67. Dans sa résolution 44/215, l'Assemblée a chargé le Secrétariat de suivre cette question. Or, la note que le Secrétaire général a présentée à ce sujet montre que le Secrétariat ne s'est guère acquitté de cette tâche, n'a pas été en mesure de présenter les renseignements demandés et encore moins de formuler des recommandations. Il est à espérer qu'il prendra rapidement les mesures qui s'imposent pour donner suite aux dispositions de ladite résolution.

/...

68. M. MOZHUKHOV (Biélorus) constate que le débat montre que la communauté internationale comprend l'interdépendance croissante entre la libéralisation des échanges et la normalisation des relations commerciales internationales d'une part et le développement durable, respectueux de l'environnement et axé sur la société d'autre part. Il montre aussi combien il est nécessaire de renforcer le caractère multilatéral des relations commerciales et économiques internationales.

69. Le Biélorus se félicite des efforts déployés par la CNUCED pour que les organismes des Nations Unies contribuent davantage au renforcement de la coopération économique et commerciale, tant entre pays développés et pays en développement qu'entre pays en développement, et à la solution d'autres problèmes du commerce et du développement à l'échelle mondiale.

70. Pourtant, beaucoup reste à faire dans ce domaine. C'est à juste titre que de nombreuses délégations sont préoccupées par la persistance des tendances protectionnistes dans les échanges, le problème de l'endettement des pays en développement, l'instabilité financière internationale et par l'écart grandissant entre pays développés et pays en développement. Ces problèmes pourront être résolus en grande partie dans le cadre des instances internationales compétentes. Ainsi, nombre d'entre eux figurent à l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans les décisions qu'elle adoptera, la Conférence devra tenir compte des dispositions de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, de la Stratégie internationale du développement et des décisions de la Conférence sur les pays les moins avancés. Le Biélorus entend participer activement aux préparatifs et aux travaux de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tout comme il suit avec intérêt les négociations d'Uruguay. Il juge utile en effet de développer l'interaction constructive et la complémentarité des mécanismes économiques des Nations Unies et les autres structures économiques internationales, notamment le GATT, le FMI, la BIRD et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Il faut espérer dans ce contexte que la réunion ministérielle qui doit se tenir en décembre 1991 sur ces questions renforcera le système des échanges multilatéraux, pour le bien de tous les pays.

71. Le Biélorus note avec satisfaction que les organismes économiques, commerciaux et monétaires internationaux portent un intérêt croissant aux transformations économiques en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale et apprécie leur volonté d'aider ces pays dans la période de transition. Leur intégration à l'économie mondiale est d'autant plus importante qu'ils pourront alors participer plus activement aux échanges mondiaux et au développement économique. Ils seront en mesure notamment d'apporter une aide croissante, tout d'abord aux pays les moins avancés. C'est dans cette perspective que le Biélorus considère le Plan d'action récemment mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que les autres décisions prises à des réunions de

(M. Moshukhov, Bélarus)

haut niveau et la signature d'un accord entre le FMI et l'URSS. De nouvelles possibilités s'offrent aussi aux signataires du récent accord d'association économique entre les nouveaux Etats souverains de l'ancienne Union soviétique.

72. S'agissant des réformes en cours au Bélarus, il convient de souligner plusieurs points. Tout d'abord, en même temps que le pluralisme politique prend vigueur - il existe une vingtaine de partis et de mouvements - on s'oriente vers un pluralisme économique. Ceci crée des tensions dans la société mais pour l'instant toutes les contradictions qui en résultent ont été surmontées sans heurts. Ensuite, les transformations radicales des relations économiques se font progressivement. Le Gouvernement s'efforce de procéder en douceur, en évitant d'ébranler à l'excès les relations économiques et d'abaisser le niveau de vie de la population et notamment des groupes les plus défavorisés. Beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée pour mettre en place le cadre juridique et l'infrastructure économique et sociale de la transition vers l'économie de marché. Ainsi, plus de 40 lois ont été passées. En même temps, des mesures pratiques ont été prises : création d'une banque nationale, création d'un réseau de banques commerciales et intensification des contacts économiques entre les producteurs et leurs partenaires à l'étranger.

73. Troisièmement, le Bélarus a signé le 18 octobre l'Accord multilatéral d'association économique entre les nouveaux Etats souverains de l'ancienne Union soviétique. On procède actuellement à la formulation d'une politique économique commune dans divers domaines - esprit d'entreprise, marché des biens et des services, transports, informatique, douanes, politique monétaire, etc. Les républiques souveraines s'efforcent d'accélérer les réformes économiques et d'éviter une aggravation de la crise.

74. Quatrièmement, le Bélarus préconise néanmoins la création d'un espace économique unique, d'un marché commun et l'application d'une politique économique commune fondée sur la confiance et la responsabilité réciproques. Il s'agit tout d'abord de la politique monétaire, des relations économiques extérieures et du règlement de la dette de l'URSS, selon le principe de la responsabilité collective.

75. Cinquièmement, l'Accord prévoit l'indépendance dans la coordination dans le domaine des investissements étrangers et de la réglementation des activités économiques à l'étranger, etc.

76. S'agissant du régime de la nation la plus favorisée, le Bélarus considère que ce régime sera accordé à un nombre croissant d'Etats, y compris au Bélarus. Il pourrait être accordé d'abord pour les biens et services nécessaires pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl : régimes bilatéraux particulièrement avantageux pour l'achat d'aliments pour enfants, de médicaments et équipements spécialisés destinés à la population qui a subi les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

(M. Mozhukhov, Bélarus)

77. La délégation du Bélarus participera à l'élaboration du projet de résolution sur la question du commerce et du développement dans le dessein d'aboutir à une résolution qui contribue concrètement à résoudre les problèmes interdépendants complexes des relations commerciales multilatérales, dans l'intérêt de tous les Etats.

78. M. ABDENNEBI (Tunisie) rappelle que l'intervention du représentant du Ghana était faite au nom du Groupe des 77, et correspond par conséquent aux vues de la délégation tunisienne.

79. L'année 1991 a été marquée par une transformation profonde de la scène politique internationale et on espère qu'elle verra la conclusion tant attendue des négociations d'Uruguay. En effet, l'actuel système du commerce international crée de grandes difficultés aux pays en développement du fait notamment du protectionnisme persistant, des restrictions volontaires à l'exportation, et de la constitution de blocs commerciaux régionaux. Ces obstacles qui entravent la participation des pays en développement au commerce international compromettent leurs programmes de restructuration économique. En effet, les exportations sont pour eux une source de revenus appréciables, leur permettant non seulement d'assurer le service de la dette mais aussi de financer le développement et est donc en définitive un facteur de prospérité.

80. La conclusion des négociations d'Uruguay et la huitième session de la CNUCED devraient ouvrir la voie à une ère nouvelle de compréhension et de solidarité et à un système de commerce international ouvert, équitable et fructueux pour tous, notamment pour les pays en développement. Quatre éléments sont essentiels à cela : premièrement, il faut permettre aux pays en développement de participer pleinement aux bénéfices provenant de la production de la vente et de l'échange de marchandises, de services techniques et d'informations; deuxièmement, il faut opter nettement pour le multilatéralisme, ce qui implique l'application rigoureuse du principe de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination, l'interdiction de tout partage des marchés ou encadrement du commerce, un système équitable et efficace de règlement des différends, l'assurance que les arrangements de libre-échange et d'intégration économique entre pays développés ne créeront pas d'obstacles au commerce des pays en développement mais au contraire stimuleront les courants commerciaux, et enfin l'assurance que les pays en développement pourront tirer parti de l'intégration des économies d'Europe orientale dans le système commercial et financier mondial; troisièmement, il faut chercher à instituer des règles de base assurant un régime de commerce international basé sur la concurrence, ce qui suppose la volonté d'abolir le protectionnisme et tout obstacle tarifaire ou non tarifaire limitant l'accès des produits exportés par les pays en développement aux marchés des pays développés, de conclure des arrangements internationaux assurant aux pays en développement l'accès aux techniques clefs dans des conditions préférentielles, et de permettre aux pays en développement d'accéder aux réseaux d'information et aux circuits de distribution; enfin, quatrièmement,

(M. Abdennebi, Tunisie)

il faut s'engager à faire du commerce international un outil respectueux de l'environnement sans pour autant utiliser des arguments écologiques pour justifier des mesures protectionnistes et en même temps à assurer des prix rémunérateurs aux exportations de produits de base.

81. Si, grâce à la volonté politique générale, ces conditions peuvent être réunies, on aura contribué efficacement à bâtir pour les générations futures un monde réellement meilleur où l'interdépendance des nations et la solidarité entre les peuples ne seront plus de vains mots.

82. M. AHMIA (Algérie) exprime l'adhésion totale de sa délégation à la position exprimée au nom du Groupe des 77. La récente poussée protectionniste à l'égard des produits en provenance des pays en développement nourrit les inquiétudes de ces derniers, qui aspirent plus que jamais à l'établissement d'un régime commercial juste et équitable prenant en compte leurs intérêts, notamment par le biais d'un accès préférentiel de leurs exportations aux marchés du Nord. L'on ne saurait, à cet égard, contester la pertinence du rapport de la Commission Sud, qui souligne qu'il faut rétablir le respect du principe selon lequel les pays en développement peuvent prétendre à un traitement différencié et plus favorable.

83. Dans ce contexte, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constituera sûrement une étape déterminante dans la volonté de la communauté internationale de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance et du développement économique dans les pays en développement et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

84. La coopération commerciale aux niveaux régional, sous-régional et interrégional constitue à l'heure actuelle une nécessité impérieuse. L'Algérie oeuvre à la réalisation d'un marché commun maghrébin qui permettrait à la sous-région de relever les défis multiples qui se posent aujourd'hui. A l'échelle régionale, elle oeuvre à l'émergence d'un espace de coopération africaine et se félicite de l'adoption de l'acte constitutif de la Communauté économique africaine, signé en juin 1991. Elle ne ménagera ni ses efforts ni ses ressources pour resserrer les liens de coopération entre le monde arabe et l'Afrique. Au niveau interrégional, enfin, elle oeuvre au renforcement de la coopération euro-maghrébine. La réunion qui s'est tenue en octobre 1991, à Alger, entre les pays de la Méditerranée occidentale et ceux du Maghreb et la réunion de Bruxelles entre la Communauté économique européenne et l'Union du Maghreb arabe, ont permis de jeter de nouvelles bases de coopération entre le Maghreb et l'Europe.

(M. Ahmia, Algérie)

85. Les changements internes que l'Algérie a connus au cours des dernières années répondent aux aspirations profondes de la société algérienne et à son souci de démocratie. Ils ne peuvent être que positifs pour la stabilité et la coopération dans la région. La difficile mais nécessaire politique de réforme que l'Algérie a entreprise s'inscrit dans le cadre du processus de maturation de son expérience économique et a pour objectif la redynamisation de son appareil productif et la relance de la croissance et du développement, tout en préservant les acquis sociaux dont ont bénéficié les catégories les plus désavantagées de la population.

86. L'adoption d'une législation novatrice vise à long terme la mise en valeur des ressources humaines, la promotion des exportations, de l'initiative privée, de l'esprit d'entreprise, de la compétitivité et de la concurrence, la libéralisation des prix et des changes et, enfin, la promotion des investissements étrangers. Sur ce dernier point, diverses formules de partenariat sont envisagées et un nouveau dispositif législatif régissant l'intervention du capital étranger, notamment en matière d'hydrocarbures, est actuellement en cours d'élaboration.

87. Ces réformes structurelles interviennent alors que la conjoncture économique internationale est particulièrement défavorable : allongement de l'endettement extérieur et du service de la dette, tarissement des sources de financement extérieur, détérioration constante des termes de l'échange et difficultés liées au transfert de technologie et à l'accès aux marchés. En dépit de tous ces problèmes, l'Algérie a la ferme intention de poursuivre sur cette voie.

88. La décennie écoulée, qualifiée à juste titre de décennie perdue pour la croissance économique des pays en développement, aura été tout particulièrement catastrophique pour les pays les moins avancés (PMA). Alors qu'ils étaient 31 lors de la première Conférence de Paris, leur nombre s'élève aujourd'hui à 41 et ne cesse d'augmenter. Si, au début des années 80, ils entretenaient le ferme espoir que leur appartenance à la catégorie des PMA était provisoire, ils sont aujourd'hui parfaitement conscients qu'elle ne l'est pas.

89. Le continent africain, qui abrite les trois quarts d'entre eux, a opté au cours de la décennie écoulée pour un programme de redressement économique courageux qui témoigne de la ferme volonté des pays africains de prendre en mains leur propre processus de développement et de croissance économique. Or, force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint en dépit des lourds sacrifices qu'ils ont consentis. En effet, en dépit des coûts sociaux politiques élevés des politiques de réajustement structurel, il s'avère en fin de compte que les engagements souscrits par la communauté internationale n'ont pas été honorés et que l'appui extérieur a été largement en deçà des espoirs suscités lors de l'adoption du programme.

(M. Ahmia, Algérie)

90. Le nouveau programme adopté par la communauté internationale pour la période 1991-2000 est certes ambitieux, mais ses objectifs ne pourront être atteints si l'on ne tire pas les leçons de l'échec du premier programme et si l'on ne met pas en place les mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires pour maintenir constamment présentes les préoccupations légitimes de l'Afrique dans le cadre du nouvel élan qui caractérise désormais l'interdépendance au niveau de la planète.

91. Un monde nouveau est en gestation qui rend le renforcement de la coopération multilatérale de plus en plus nécessaire. La communauté internationale se doit de redoubler d'efforts afin d'aider les pays en développement à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. L'humanité tout entière est aujourd'hui condamnée, au nom de l'interdépendance des nations, à la communauté de destins.

92. Le PRESIDENT déclare clos le débat général sur les points 77 a), 77 b) et 77 h) de l'ordre du jour.

Présentation des projets de résolution

Projet de résolution A/C.2/46/L.22 : Renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral

93. M. KUFUOR (Ghana), présente le projet de résolution sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce international, au nom du Groupe des 77, en soulignant qu'il s'agit simplement de promouvoir l'application de la résolution 45/201 de l'Assemblée générale.

Projet de résolution A/C.2/46/L.23 : Science et technique au service du développement

94. M. KUFUOR (Ghana) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77. Rappelant que l'importance de la science et des techniques pour les pays en développement a déjà été soulignée dans la déclaration antérieure du Groupe des 77, il indique que la résolution vise à mobiliser une aide des pays développés et des organisations internationales pour renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine et exprime l'espoir que le projet de résolution sera adopté par la Deuxième Commission.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution A/C.2/46/L.40 : Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement

95. Présentant le projet de résolution sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement au nom du Groupe des 77, M. KUFUOR (Ghana) rappelle que la nécessité de mobiliser d'urgence une aide internationale pour combattre le paupérisme a été reconnue lors du débat sur le point 80 de l'ordre du jour. La résolution demande que des mesures soient prises pour éradiquer ce fléau.

POINT 84 b) DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)**Projet de résolution A/C.2/46/L.42 : Assistance spéciale au Yémen**

96. **M. MISSARY** (Yémen) présente le projet de résolution intitulé "Assistance spéciale au Yémen". Il demande que le nom du Yémen soit ajouté à la liste des auteurs de la résolution ainsi que ceux du Costa Rica, de l'Equateur et du Honduras. Pour diverses raisons interdépendantes, le Yémen est en proie à des difficultés socio-économiques. La République du Yémen, créée en 1990, a hérité de deux structures gouvernementales très fragiles dont la fusion a entraîné des problèmes d'autant plus complexes qu'elles étaient très différentes. En outre le pays a été victime d'une série sans précédent de catastrophes naturelles, qui ont ajouté leurs effets aux difficultés économiques engendrées par les séquelles de la guerre entre l'Iraq et le Koweït. Cette dernière a entraîné pour la République du Yémen des pertes financières de l'ordre de 1,6 milliard de dollars des Etats-Unis. Les envois des immigrés, qui étaient la principale source de revenus du pays, ont diminué, outre que les pays frères ont réduit leur assistance. De plus, le retour massif des expatriés - un million de personnes, soit quelque 8 % de la population - pose de difficiles problèmes d'absorption à tous les niveaux : logement - environ 50 000 rapatriés vivent actuellement dans des camps - travail, d'autant plus qu'il existe au Yémen un important chômage, enseignement, services de santé et tous les autres services essentiels. Il est urgent de trouver une solution pour les réfugiés et les rapatriés chassés de la corne de l'Afrique. La résolution demande une aide pour faire face à l'afflux de réfugiés et de rapatriés; étant donné son caractère humanitaire, elle devrait être adoptée à l'unanimité.

Projet de résolution A/C.2/46/L.46 : Assistance d'urgence aux Philippines

97. **M. GUERRERO** (Philippines) présente le projet de résolution A/C.2/46/L.46 : Assistance d'urgence aux Philippines. Il signale que dans le document, les pays ci-après souhaitent se joindre aux auteurs de la résolution : Allemagne, Barbade, Bolivie, Brunéi Darussalam, Chine, Costa Rica, Equateur, France, Haïti, Indonésie, Italie, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, Suède, Trinité-et-Tobago, Zambie.

98. Le représentant des Philippines rappelle que son pays a traditionnellement une politique d'autosuffisance mais qu'après la succession de catastrophes dont il a été victime il a aujourd'hui besoin d'une assistance internationale. Il remercie les nombreux pays qui ont déjà fourni une aide généreuse.

La séance est levée à 13 heures.